

Procédure badges et télécommandes

1. Badges VIGIK des portes d'accès à la tour et aux caves

Pour tout problème concernant les badges d'accès à la tour et aux caves:

- perte ou vol de badge
- acquisition de nouveaux badges
- badge défectueux
- recodage des badges après changement de résident
- modification du nom inscrit sur la platine de la porte principale,

vous devez contacter l'entreprise S3E qui se chargera des modifications dans son atelier.

En cas de perte ou vol, il est impératif de faire désactiver le badge concerné. Les prestations réalisées en atelier sont gratuites, sauf la fourniture de nouveaux badges est facturée environ 10 € par badge.



Il est inutile d'informer le Conseil Syndical de votre démarche.

2. Télécommandes des portes de garage

Pour l'acquisition de nouvelles télécommandes, vous devez contacter le Conseil Syndical.

La remise d'une télécommande se fera, contre un chèque de 42 € à l'ordre de "SDC tour 10".

Le Conseil Syndical n'assure pas la maintenance des télécommandes.

Marseille le 06/02/2020

